

# L'intercommunalité

Les communes ne seraient rien sans l'intercommunalité. Celle-ci se traduit concrètement via les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ([EPCI](#)). Ils leur apportent, les moyens d'exercer des compétences qui ne pourraient exister sans cette mise en commun de moyens.

Ce sont, en ce qui concerne Lyons-la-Forêt, les syndicats intercommunaux et la Communauté de Communes de Lyons Andelle ([CdCLA](#)).

## La Communauté de Communes

**La Communauté de Communes Lyons Andelle ([CdCLA](#)) se situe en région Normandie, dans le département de l'Eure.**

Elle compte en 2021, 21053 habitants vivant sur les 30 communes du territoire et 276 km<sup>2</sup> :

- Amfreville-les-Champs,
- Bacqueville,
- Beauficel-en-Lyons,
- Bosquentin,
- Bourg-Beaudouin,
- Charleval,
- Douville-sur-Andelle,
- Fleury-la-Forêt,
- Fleury-sur-Andelle,
- Flipou,
- Houville-en-Vexin,
- Le Tronquay,
- Les Hogues
- Letteguives,
- Lilly,
- Lisors,
- Lorleau,
- Lyons-la-Forêt,
- Ménesqueville,
- Perriers-sur-Andelle,
- Perruel,
- Pont-Saint-Pierre,
- Radepont,
- Renneville,
- Romilly-sur-Andelle,
- Rosay-sur-Lieure,
- Touffreville,

- Val d’Orger,
- Vandrimare,
- Vascoeuil.

Traversée par l’Andelle et la forêt domaniale de Lyons, qui est réputée pour être la plus belle hêtraie de France et l’une des plus vastes d’Europe, la Communauté de Communes Lyons Andelle possède de nombreux atouts qui offrent autant de possibilités d’implantation pour les entreprises que de découverte de la nature et du patrimoine pour les habitants et les touristes.

[Consulter le rapport d’activité de la CdCLA](#)

## Les syndicats

De nombreuses compétences sont mutualisées au travers de syndicats intercommunaux ou départementaux. La représentation dans ces syndicats peut être assurée directement par les communes qui délèguent un de leurs représentants ou être confiée à la communauté de communes.

Principaux syndicats:

- Le **SIEGE** (syndicat intercommunal d’électricité et de gaz de l’Eure). La compétence première du syndicat est l’organisation des services publics de distribution d’électricité et de gaz, et le contrôle afférent.  
Ce contrôle est exercé par les services du S.I.E.G.E avec le concours ponctuel d’experts communs à l’ensemble des syndicats regroupés au sein de l’A.E.C (Association pour l’Expertise des Concessions), émanation de la F.N.C.C.R.  
Outre son rôle d’autorité concédante, le S.I.E.G.E assure également la maîtrise d’ouvrage et la maîtrise d’œuvre des divers travaux d’électrification (renforcement, extension, enfouissement du réseau) et d’éclairage public dans la majorité des communes, ainsi que la gestion des crédits afférents. Site du SIEGE: cliquez [ici](#)
- Le **SIAEPAP** (syndicat intercommunal d’adduction d’eau potable de l’Andelle et ses plateaux). Le **SIAEPAP** a confié par contrat de délégation de service public à la société VEOLIA la production, le traitement et la distribution de l’eau potable sur l’ensemble de son territoire. Le prix de l’eau est fixé par le **SIAEPAP** et la facturation est assurée par VEOLIA. C’est le syndicat qui décide du programme des travaux d’investissement, montant, délais et qui finance le coût. Ce syndicat assure la production et la distribution de l’eau potable pour 18 communes, soit 6 300 abonnés et un volume d’eau global consommé de 641 352 m3 par an. ( moyenne de 1757 m3 par jour ).
- Le **SMBVA** (syndicat mixte du bassin versant de l’Andelle) et le **SMVE** (syndicat mixte du bassin versant de l’Epte) : Lyons-la-Forêt était adhérent de ces deux entités puisque relevant de ces deux bassins qui ensèrent la forêt de Lyons. En raison du transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à la CdCLA (communauté de communes Lyons Andelle), cette dernière représente depuis le 1/1/2018 la commune dans ces deux syndicats.
- Le **SYGOM** (syndicat de gestion des ordures ménagères du nord et de l’est du département de l’Eure) collecte et traite les déchets ménagers et assimilés pour 112 communes (4 communautés de communes et 1 communauté d’agglomération). Il assure notamment la gestion d’un réseau de 9 déchèteries et de 2 relais de déchèteries. Ses ressources proviennent essentiellement de la TEOM (taxe d’enlèvement des ordures ménagères) prélevées avec la taxe foncière. <http://www.sygom.fr/>